
**Réunion de la commission « Territoires »
du 26 octobre 2017**

SYNTHÈSE

La commission « Territoires » du 26 octobre 2017 s'est tenue sous la présidence de M. Jean-Marie Vanlerenberghe.

La commission a débuté par deux **points d'information**.

Le premier portait sur l'**Observatoire des finances et de la gestion publique locales**. Créé fin 2016, cet observatoire est chargé de collecter, d'analyser et de diffuser les données de gestion des collectivités territoriales. Il est présidé par André Laignel et Thomas Rougier vient d'en être nommé secrétaire général. Cet observatoire se compose d'un comité scientifique et d'un comité d'orientation. Ce dernier qui s'est réuni le 10 octobre 2017 a défini un certain nombre de priorités, parmi lesquelles : un travail d'analyse des dépenses d'investissement des collectivités territoriales ; un projet de plateforme de mise à disposition de données localisées ; un travail sur les indicateurs de ressources et de charges.

Ces travaux devraient être menés au sein de groupes thématiques, à partir du mois de novembre 2017.

Le deuxième concernait le **groupe de travail sur l'évolution et l'amélioration de la collaboration Insee-collectivités locales pour la gestion des Rils dans le cadre du projet Rorcal**. Il avait pour mission de renforcer l'implication des communes dans la gestion du Ril (Répertoire d'immeubles localisés) et les partenariats Insee-Communes pour déployer Rorcal (Réorganisation du répertoire commun d'adresses localisées) de façon consensuelle. Mandaté par la commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) en mai 2015, le groupe s'est concentré sur les questions de gouvernance du Ril, le rôle opérationnel de chacun des acteurs, la communication et l'accompagnement des acteurs en communes, les liens entre Ril et Ban (Base d'adresses nationale). Les vingt-sept recommandations issues de ces travaux ont été regroupées en trois domaines (réglementaire, technique, communication et formation) selon trois niveaux de priorité. Un grand nombre de ces recommandations, en particulier dans le domaine technique, ont déjà été prises en compte par l'Insee et intégrées dans Rorcal. Le rapport a été validé par la Cnerp du 12 octobre.

La commission s'est poursuivie par la **présentation des axes les plus importants et des principales nouveautés du programme de travail de la statistique publique pour 2018**.

En 2018, des diagnostics locaux devraient être réalisés par l'Insee sur les nouveaux territoires issus des fusions en janvier 2017 des groupements de communes à fiscalité propre. Des travaux sur les zonages devraient être lancés ou poursuivis comme la constitution d'un zonage « logement » par le Service de la donnée et des études statistiques (Sdes) ou la révision des zonages statistiques (unités et aires urbaines, zones d'emplois et bassins de vie) de l'Insee.

En 2018, de nouvelles sources de données feront l'objet d'exploitations ou de valorisations : déclinaison des projections de populations établies en 2017 en projections de population active, de ménages et de personnes dépendantes ; Fidéli (Fichier démographique des logements et des individus) pour des travaux sur les mobilités ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) et le répertoire d'adresses de l'Insee vont être étendus au DOM. La Déclaration sociale nominative (DSN) va remplacer les Déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Côté Services statistiques ministériels (SSM), une nouvelle série sur l'utilisation et l'occupation des sols issue du nouveau répertoire TERUTI (utilisation du territoire agricole) sera mise à disposition par le Service de la statistique et de la prospective (SSP).

Le Sdes va constituer une base de données sur les infrastructures de transport et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cérema) une base des arrêts de transport.

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) devrait publier les dépenses régionalisées de politiques d'emploi, de formation professionnelle et d'orientation.

La commission a ensuite traité deux thèmes : **les données carroyées et la connaissance localisée de la précarité.**

La diffusion de données carroyées est une préoccupation du Cnis depuis 2009 (Rapport Cuillier). Depuis 2013, les revenus fiscaux localisés sont diffusés sur insee.fr. Mais la méthode de diffusion de cette source est complexe et son utilisation méconnue. De plus, les utilisateurs ne disposent pas de cartographie associée. La mise en place d'un système d'information au carreau, répondant aux demandes réglementaires (Eurostat) et aux besoins (externes et internes) est à l'étude. Dans un premier temps, les données 2010 seront actualisées par des données 2015 issues du dispositif Filosofi. Les consultations auprès des utilisateurs (agences d'urbanisme, observatoires départementaux des conseils généraux, acteurs publics en région, ...) ont commencé et la description du processus de carroyage est en cours. Les travaux sur les contraintes techniques de diffusion sont à engager pour aboutir à une diffusion de Filosofi 2015 à l'automne 2018.

La méthodologie de diffusion (méthode des rectangles) des données carroyées est actuellement très adhérente à la source. Celle de Filosofi 2015 devrait préfigurer une méthode transposable à toutes les sources géo-référencées finement tout en gérant la confidentialité. Trois approches sont à l'étude : la gestion post-tabulée (diffusion dans un système fixé a priori de grilles emboîtées), la gestion pré-tabulée (identification des observations à risque dans une grille donnée avant perturbation des données), un mixte des deux approches.

La connaissance localisée de la précarité a fait l'objet de deux présentations.

La direction générale de la cohésion sociale a présenté **le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) de 2013-2017**. Issu d'une large concertation, il résulte des conséquences de la crise de 2008 et a été adopté le 21 janvier 2013 en Comité interministériel contre les exclusions (Cile). Il a été structuré autour de trois axes : réduction des inégalités et prévention des ruptures ; aide et insertion ; coordination de l'action sociale et valorisation des acteurs. Le plan a été piloté par le Cile, le conseil national de lutte contre les exclusions (CNLE), des instances de concertation thématiques animées par les ministères et la mission de suivi, d'évaluation et de déclinaison territoriale du plan confiée à François Chérèque. Une feuille de route nationale a été définie avec une soixantaine d'actions regroupées en sept thématiques (accès au droit, santé, travail et emploi, famille et enfance, inclusion bancaire, gouvernance des politiques de solidarité) et une territorialisation renforcée. Ce plan s'est traduit par des mesures effectives (garantie jeunes, prime d'activité, protection maladie universelle, ...). Toutefois, il présente des limites du fait de sa complexité, d'une adhésion relative des collectivités territoriales, de sa dimension territoriale restreinte et de son évaluation insuffisante.

La démarche de territorialisation et les indicateurs localisés du PPPIS ont été présentés par la Drees et l'Insee.

Comme pour le suivi national du PPPIS pour lequel une trentaine d'indicateurs transversaux, thématiques et de performance ont été développés, le besoin de disposer d'indicateurs pour le suivi territorial du plan s'est fait sentir. Un groupe de travail Drees-Insee-DRJSCS a été créé à cet effet début 2014 avec pour objectifs de proposer des indicateurs départementaux pertinents et pérennes et de faciliter les partenariats au niveau régional. Vingt-trois indicateurs locaux correspondant à dix-huit indicateurs nationaux ont ainsi été définis, certains déjà disponibles, d'autres devant être collectés auprès de partenaires et d'autres nécessitant une expertise. Grâce à une collaboration Drees-Insee, les premiers indicateurs ont été livrés fin 2014 puis enrichis progressivement. Ils sont diffusés aux directions régionales de l'Insee et aux DRJSCS (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale). Ces indicateurs sont issus de Filosofi qui est une source de référence sur les niveaux de vie, les inégalités et la pauvreté à tous les échelons géographiques, y compris infra-départementaux. Une mise à jour annuelle de ces indicateurs est envisagée au-delà du plan compte-tenu de l'intérêt de disposer d'informations localisées de ce type.

Le débat a été introduit par une représentante d'ATD Quart Monde qui a mis en évidence l'importance de la participation des personnes en situation de pauvreté à la construction des indicateurs. Les personnes en situation de pauvreté sont les premiers experts et les premiers acteurs de la lutte contre la pauvreté. Or il semble que des populations (souvent les plus précaires) et des situations de pauvreté ne sont pas toujours prises en compte par le système statistique. L'exclusion statistique entraîne l'exclusion des politiques publiques, les décideurs politiques tendant à fonder leurs décisions sur les données statistiques.

La réunion s'est clôturée par le vote d'un avis pour chacun des deux thèmes traités (données carroyées, connaissance localisée de la précarité).